



## ACTION SOLIDAIRE 2016 DU COSOG AU PROFIT DE L'ENFANCE

### « PARRAINEZ UN ENFANT DÉFAVORISÉ DU SECOURS POPULAIRE ! »

Afin de poursuivre notre aide aux enfants défavorisés, action solidaire menée de longue date au sein de nos centres de loisirs et de vacances par le Cosog et les organismes qui l'ont précédé, il vous est proposé en tant qu'Ouvrant Droit du Cosog de parrainer un enfant afin qu'il puisse partir en vacances cet été.

Votre parrainage doit être accompagné d'un don financier minimum de 50 € (chèque établi à l'ordre du Secours Populaire et accompagnant le formulaire de parrainage ci-dessous) ou plus si vous le souhaitez.

Sauf changement de la réglementation, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 528 €. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, par exemple, un don de 60 € vous revient en réalité à 15 €.

Pour sa part, le Cosog financera cette opération à hauteur de 26 000 €.

Votre parrainage sera anonyme à l'égard des enfants. Les enfants concernés seront âgés de 4 à 17 ans et relèvent des fédérations du Secours Populaire.

**Merci pour votre générosité et votre esprit solidaire !**

**DATE LIMITE DE VERSEMENT DE DONS : VENDREDI 22 AVRIL 2016**

UTILISEZ CE BULLETIN POUR VOUS INSCRIRE



#### ACTION SOLIDAIRE 2016 DU COSOG AU PROFIT DE L'ENFANCE - SECOURS POPULAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Service : .....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse personnelle : .....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....

Montant du don :       50 €       Plus de 50 €, merci de préciser le montant : ..... €

Le Secours Populaire adressera en retour un reçu fiscal.

Date et signature :

**Bulletin à retourner au Cosog avec le chèque (à l'ordre du « Secours Populaire ») à l'adresse suivante :**

Cosog - Opération « je parraine un enfant » - 59 rue de Lille - 75356 Paris 07 SP